

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 10 SEPTEMBRE 1797.

Suite de Paris, du 3 Septembre.

Il y a, depuis quelque tems, un nouveau terme à la mode et que l'on dit créé par Sieyès. C'est le mot de *demi-terreur*. L'état où nous sommes, nous peint assez bien la signification de ce mot; tout est morne, tout est comprimé. L'énergie semble s'user chaque jour. Les hommes les plus prudens s'empressent, autant qu'ils peuvent, de réaliser leur fortune. La campagne se trouve avoir de grands attrait pour nos libarites.

Il parut hier un numéro d'un journal rédigé par Chenier, Daunou et Garat. Ce journal s'appelle *Le Conservateur*. Il n'est pas de plus fougueux destructeurs que ces conservateurs prétendus. Ils annoncent des révolutions prochaines dans l'Irlande, dans l'Angleterre, dans l'Allemagne. Mais c'est surtout la Grèce qui devient aujourd'hui l'objet de leurs spéculations philologiques et révolutionnaires. Ils prétent à Buonaparte le projet de rétablir la liberté de la Grèce aussi bien que celle d'Italie.

Les nouvelles du Havre portent que les ordres sont arrivés de délarmer la flotille de canonnières sous les ordres de l'amiral Muckein, qui s'étoit rendue de Dunkerque dans ce port.

Conseil des 500. — Séance du 31 Août.

Guillemardet veut qu'on rejette deux projets, l'un de Cardonnel, l'autre de Pavie, qu'il suppose trop favorables aux fugitifs et aux infortunés habitans de la Vendée. On lui observe que ces projets ne sont pas à l'ordre du jour. Il insiste en disant qu'on n'a sans doute tardé de les soumettre à la discussion, que parce qu'on attendoit des circonstances plus favorables.

Dumolard: Tous les momens sont toujours favorables; toujours la justice et la constitution

seront ici à l'ordre du jour; on ne nous séduira pas, on ne nous intimidera point. Les articles de la constitution relatifs aux émigrés, seront exécutés avec rigueur; mais les articles qui séparent l'innocent du coupable, seront exécutés aussi, malgré les manœuvres des agitateurs. Nous serons constitutionnels, mais justes, et jamais le régime révolutionnaire ne renaîtra en France. Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Guillemardet. — Adopté.

Les deux projets de Thibaudeau sont remis à la discussion.

Merlan examine d'abord les circonstances qui ont provoqué les mesures proposées. La confiance se rétablissoit; l'aurore de la paix commençoit à luire, à rasséner les cœurs; quelle main ennemie est venue tout-à-coup allumer de flambeau de la discorde? Quel génie mal-faisant a voulu empoisonner de son souffle nos généreux défenseurs, et chercher à leur faire abandonner les drapeaux de la victoire, pour les traîner sous les étendards de l'anarchie? Les armées ont délibéré, et l'autorité chargée de réprimer ces actes attentatoires à la constitution, les a accueillis; elles les a défendus. Et naguères même dans une diatribe insolente, un de ses membres ne les a-t-il pas, en quelque sorte, légalisés, en répétant les imputations injurieuses que la calomnie déverse chaque jour sur le corps législatif? Oublierez-vous le mandat que vous avez reçu du peuple? Au point où nous en sommes, nous ne pouvons plus balancer.

L'orateur passe ensuite à l'examen des projets. Il n'y voit qu'une garantie nécessaire et constitutionnelle pour la sûreté publique.

Talot attaque les projets. Il compare le tribunal qu'ils proposent d'établir, au tribunal révolutionnaire. Il parle ensuite contre les jour-

malistes, qu'il regarde comme les principaux ennemis de la république, et pense que c'est contre eux, surtout, qu'il faut des lois sévères.

Le conseil ajourne la discussion, et arrête que chacun des projets sera discuté séparément.

Séance du 1er Septembre. — La lecture du procès-verbal de la séance d'avant-hier où le conseil passa à l'ordre du jour sur les injures de Bailleul, fournit aujourd'hui à Philippe Delville l'occasion d'une motion d'ordre : La poursuite des délits des représentans du peuple, dit-il, est réglée par les lois; mais je n'en vois aucune qui prévoie le cas où un représentant seroit atteint de folie, ce qui peut arriver à un député comme à tout autre citoyen. (On rit.) La démence dans un représentant du peuple pouvant avoir des suites plus dangereuses que dans tout autre citoyen, je demande qu'une commission soit chargée d'indiquer le moyen de constater la maladie. — *Quelques voix* : Appuyé! — *Bouillon* : Je ne pense pas que la motion du préopinant ait été faite sérieusement (si fait s'écrie Delville); je ne crois pas davantage à la bonneter de ceux qui l'ont appuyée. Au milieu des dangers qui nous environnent, la plaisanterie est hors de saison : un représentant atteint de folie rentre dans la classe des simples citoyens; or les lois dans ce cas indiquent l'entremise du juge de paix. Je demande l'ordre du jour. — Adopté.

Vaublanc expose que plus de 600 mille infortunés, créanciers de l'état, sont réduits au désespoir, et qu'il est tems d'adoucir leurs peines, si l'on ne peut les guérir tout à fait en ce moment. Il demande en conséquence qu'il soit établi une caisse particulière où seroit versé le produit d'un impôt uniquement affecté au paiement des rentiers et des pensionnaires, et de laquelle il ne pourroit être rien extrait pour une autre destination, sous peine de forfaiture. — Renvoyé à la commission des finances.

Béranger saisit cette occasion pour demander le renouvellement de cette commission, dont l'embaras, dit-il, paroît augmenter de jour en jour, et qui, d'ailleurs, existe depuis plus de trois mois.

Couppé répond qu'une commission nouvelle ne seroit ni plus ni mieux que la commission actuelle. Il invoque l'ordre du jour.

Debennières : Tant qu'on voudra faire face à-la-fois à l'arrière et au service tant ordinaire qu'extraordinaire, le trésor public sera un véritable tonneau des Danaïdes : l'arrière seul se monte à près d'un milliard; pour le combler il faudroit les recettes de deux années. Pendant ce laps de tems, qui fourniroit au service? On

parle d'impôts indirects : mais veut-on donc écraser le peuple? Il n'y a qu'un moyen de procéder : Dufresnes vous l'a indiqué dans un projet sur les amortissemens : je demande qu'il soit mis sur-le-champ à la discussion.

Tarbé : Ceux qui reprochent à la commission ses lenteurs, devoient bien au moins lui prêter le secours de leurs lumières. Elle répugne, il est vrai, à vous proposer des impôts indirects. Mais sousevenez-vous donc que la haine qu'inspiroit la gabelle fut un des principaux leviers de la révolution. Voulez-vous, quand la calomnie accuse le corps législatif d'opérer la contre-révolution, légitimer, en quelque sorte, cette infâme imputation?

Fabre : Je devois indiquer aujourd'hui les moyens de pourvoir aux dépenses des grandes communes par des impositions indirectes, mais puisqu'on ne peut proposer d'impositions indirectes sans être contre-révolutionnaire, je garderai le silence.

Thibaudou : Le conseil doit enfin sortir de cette sécurité fatale, où, depuis deux mois, il semble endormi. Il faut avoir le courage d'abjurer les préjugés : tous les impôts sont contraires à la liberté des citoyens, en ce qu'ils sont contraires à leur bourse; mais le salut de la patrie doit l'emporter sur des considérations mesquines. Je le déclare, la trésorerie est dans un état déplorable. La brave armée du Rhin, immobile au milieu des passions qui agitent le reste de la république, n'a pas touché sa solde depuis trois mois. Le général Moreau, malgré toute sa sagesse, s'est vu forcé de pourvoir aux besoins de l'armée par des réquisitions extraordinaires. Il faut gémir sur cette ressource déplorable de la vente des inscriptions bataves : il n'est pas permis de se populariser au détriment de la chose publique; et puisque la commission craint tous les impôts indirects, j'appuyé la proposition faite de la renouveler.

Gilbert Desmohères : Depuis un mois la commission des finances vouloit vous proposer de la renouveler; elle n'a été arrêtée, que parce qu'elle avoit trois projets importants à terminer. Au surplus, la commission n'est pas opposée aux impôts indirects; mais elle a repoussé et repoussera toujours celui qu'on veut établir sur le sel. Nous n'ignorons pas les motifs qui provoquent cet impôt : ces motifs sont scandaleux, et je ne les développerai point. Quant aux autres, votre commission s'en est occupée; elle a conféré avec une compagnie qui, du rétablissement des octrois, d'un impôt sur les boissons et sur les bestiaux, offroit 142 millions; mais l'impôt sur les boissons étoit évalué par elle à 51 millions; cette évaluation nous a para

exagérée; et quant à l'impôt sur les bestiaux, nous l'avons jugé, dans ce moment surtout, entièrement destructeur de l'agriculture.

Julien Souhait s'oppose formellement au renouvellement de la commission. Le conseil le range de cet avis. La commission est invitée à faire son rapport dans trois jours.

On reprend la discussion sur les projets de Thibeau. Bovis les appuie; il les croit nécessaires pour garantir le corps législatif de la constitution des dangers qui les menacent. On ne peut douter, dit-il, qu'il n'ait été formé des complots pour renverser la première autorité; ce passage rapide de la tranquillité, dont la France jouissoit depuis plusieurs mois, à un état de convulsion qui menaçait la société d'un bouleversement total, n'est pas un effet naturel, & n'a pu être que le résultat d'un plan combiné contre la liberté & la sûreté de la représentation nationale. Je ne vous parlerai pas de ces discours prononcés par un magistrat qui, oubliant la dignité de ses fonctions, insulte avec audace à vos opinions, fondées sur le droit public & politique des nations, ni d'un écrit adressé à des commentateurs, & qui n'est que le fruit du délire; nous ne devons pas nous débattre entre la sagesse & l'insolence.

Dubois-Dubay ne voit dans le rapport de Thibeau que le tableau de dangers illusoires, dont on a voulu faire un phantôme effrayant pour précipiter le corps législatif dans des mesures révolutionnaires.

De longs murmures s'élèvent. — Vous sentirez, dit Philippe Delville, la nécessité de la loi que j'ai proposée. — Cependant Dubois-Dubay continue: jusques à quand poursuivrez-vous un système d'accusation contre le Directoire? jusques à quand les armées vous inspireront-elles des alarmes? Vous êtes tous les amis de la constitution & de la République; toujours les soldats seront ses défenseurs: comment donc les redoutez-vous?

De nouveaux murmures éclatent. Je renouvelle ma motion, s'écrie Philippe Delville. (On rit.)

Dubois-Dubay rentre alors dans la discussion, & répète ce qu'on a déjà dit contre le projet.

On demande l'impression du discours: Dumolard s'y oppose, parcequ'il tend à faire croire que le corps législatif craint l'armée, & à inspirer une sécurité fautive sur des périls trop réels; & plus à Dieu qu'ils fussent chimériques! Votre fermeté, dit-il, les fera disparaître; mais ne vous endormez point, car le crime veille; il s'agit avec fureur... On vous parle sans cesse des royalistes de Blankembourg; mais ces royalistes ne sont pas les plus dangereux. Qui s'agit donc? C'est la faction d'Orléans; c'est celle de toutes qui est la plus à craindre; car c'est elle qui multiplie & réchauffe sans cesse les divisions entre le corps législatif & le Directoire. Voyez la marche de ses infâmes agens: Ils disent au Directoire: Prenez garde à vous, le conseil des cinq-cents veut vous attaquer; & à nous: Le Directoire veut vous perdre. (Plusieurs voix: C'est vrai.) Cette horrible faction se remue en ce moment avec plus d'audace & d'activité que jamais: son chef même n'est peut-être pas éloigné de Paris, & ce chef c'est d'Orléans. (Murmures de la part de quelques individus.) Je demande la question préalable sur l'impression du discours de Dubois-Dubay.

Hardy: Et moi, je demande l'impression d'un discours qui attaque une loi plus sanguinaire que celle que j'ai combattue le 10 Mars, & qui a établi le tribunal révolutionnaire. Depuis 3 mois, on attaque les prérogatives du Directoire; je me réserve de le prouver dans un autre tems. (Murmures: tout de suite, s'écrient plusieurs voix.) Eh bien! je vais le prouver à l'instant. Oui, l'on n'a

cessé de sapper, d'émousser, de réduire le pouvoir du Directoire, de manière à ce qu'il ne puisse gouverner. (Plusieurs voix: la preuve.) Il est sans finances, toutes les parties du service manquent; est-ce qu'elle manquoient il y a trois mois? (Une foule de membres: revenez à la question.) Dumolard a bien divagué sur la faction d'Orléans, mais on n'a créé cette ridicule faction que pour distraire de celle qui existe. (On rit.) Vous avez beau rire, c'est cela qu'on veut, & cela fera; au reste, si vous voulez montrer de l'impartialité, il faut imprimer tous les discours prononcés dans cette discussion, ou plutôt il ne faut en imprimer aucun.

Dumolard appuie cet avis. — Quirot insiste pour l'impression du discours de Dubois-Dubay. Quant à la faction d'Orléans, dit-il, il se peut qu'elle existe. Cependant je me rappelle qu'on vient de rendre le bien à la famille. Eh bien je demande le rapport de cette résolution, pour calmer les alarmes de ceux qui tremblent sur cette faction. (On rit.)

On réclame la clôture de la discussion; elle est prononcée. — Le président met aux voix la proposition de n'imprimer aucun discours. Elle est rejetée. Le conseil rejette également celle d'imprimer le discours de Dubois-Dubay.

Quant à la proposition de Quirot, il monte de nouveau à la tribune pour la préciser. Je demande, dit-il, que la commission soit chargée d'examiner si, dans les biens rendus à la famille d'Orléans, il n'y en a point qui faisoient partie de l'appanage de d'Orléans, comme prince du sang.

Rouzet: J'observe que la résolution que vous avez prise, ne restitue point à la famille d'Orléans ses biens, mais qu'elle ne fait que lever le séquestre apposé sur ceux de Marie-Adélaïde de Penthièvre, & de Bourbon-Conti.

Quirot: Mais c'est la mère de celui qu'on veut faire Roi? (On rit.) J'ajoute, répond Rouzet, que quant aux appanages dont on a parlé, ils avoient été supprimés dès l'assemblée constituante.

L'ordre du jour, s'écrient alors plusieurs membres: la question préalable, reprennent d'autres membres; & le conseil consulté, écoute la proposition de Quirot par la question préalable.

Séance du 2 — Dauchez appelle l'attention du conseil sur la nécessité de réviser le règlement du conseil: ce qui s'est passé depuis 4 jours, dit-il, nous démontre l'insuffisance du règlement. J'ai vu avec douleur qu'on a cherché par des personnalités, des discussions étrangères, à ébranler notre courage, à nous écarter de notre but; en un mot, à nous faire composer avec nos devoirs. — Déjà nous les projets des factieux. Je demande que la commission chargée de réviser le règlement, vous fasse incessamment son rapport.

Philippe Delville: Le travail de la commission est prêt, et elle n'a différé de vous le présenter que parcequ'il s'adapte aux dispositions du nouveau local que l'on prépare. D'ici là, une autre commission doit vous présenter un costume; avec ces deux moyens, l'ordre et la décence présideront à vos délibérations. Je demande l'ordre du jour. — Adopté.

Choler, par motion d'ordre, demande que les projets de Thibeau soient renvoyés à un nouvel examen de la commission, à laquelle se réuniroit la commission militaire.

Bénger: Ce renvoi supposeroit qu'on a reconnu des vis radicaux dans ces projets, mais comment les y auroit-on aperçus, puisqu'au lieu de les discuter, on s'est contenté de les calomnier. (Murmures.) Comment peut-on appeler, avant tout examen, inconstitutionnel & révolutionnaire un projet présenté par les plus sincères amis de la constitution, par les plus ardens ennemis de l'anarchie? On n'a pas rougi de dire que ce projet est dirigé contre les militaires; il ne l'est que contre les conspirateurs. Or, nos braves militaires se battent & ne conspirent pas; mais les lâches qui conspirent, ne se font jamais battre. (Quelques applaudissemens.) Je demande l'ordre du jour sur la motion de Chollet.

L'ordre du jour est arrêté.

Le conseil se forme en comité secret; on dit que c'est pour les finances; mais aussi on annonce à l'instant que la police a fait arrêter quelques milliers de fusils dont on faisoit la distribution; on parle aussi de l'arrestation de Ruffet, commandant de la garde nationale & de quelques autres agens de ce que les jacobins appellent la contre-police des inspecteurs de la salle.

Des frontières de la Hongrie, le 24 Août.

M. le général Ruckawina a pris possession de Catarro le 15 de ce mois. S. M. l'Empereur a maintenu les habitans dans la jouissance de leurs anciens privilèges. L'on ignore encore ce qui sera décidé au sujet de la petite République de Ragufe.

De Leyde, le 2 Septembre.

Une lettre de Philadelphie en date du 14 Juillet, contient ce qui suit:

„Le gouvernement vient de découvrir une conspiration, à la tête de laquelle se trouvent un membre du sénat et plusieurs officiers civils et militaires de l'état, dont le but étoit de faciliter aux troupes angloises du Canada, la conquête des établissemens espagnols de la Floride, en leur livrant un passage sur notre territoire, et en leur fournissant des vivres, des munitions et un secours effectif de deux mille volontaires américains, qui devoient se réunir avec les In-

diens de la nation des Cherokees, pour cette expédition. Le 5 de ce mois, le président des Etats-Unis transmet à la chambre du sénat, par un message, les papiers et documens relatifs à cette conspiration, en l'invitant à les examiner d'abord en secret, et à déterminer ensuite dans leur sagesse, s'ils étoient de nature à être rendus publics. Le 6 Juillet, le comité chargé d'examiner ces papiers, fit son rapport, et entre autres pièces, déposa sur le bureau une lettre signée William Blount, écuyer et l'un des membres de la Chambre (du sénat) pour l'état de Tennesse, et dans laquelle étoit dévoilé le complot. Le lendemain 7, tandis que la chambre du sénat délibéroit sur ce qu'elle devoit faire et sur la forme de procéder à l'égard de ce membre, elle reçut le message suivant de la chambre des représentans. M. Sirgreaves, porteur du message, ayant été introduit à la barre, dit: „M. le président, je suis chargé par la Chambre des représentans, d'accuser en leur nom et au nom du peuple des Etats-Unis, à la barre de votre Chambre, William Blount, membre du sénat, et de vous informer que la Chambre des représentans présentera, quand il en sera tems, les chefs d'accusation énoncés contre lui, et qu'elle s'engage à en donner la preuve. Je suis aussi chargé de requérir que ledit William Blount soit expulsé du siège qu'il occupe dans le sénat, et que des mesures soient adoptées pour qu'il se présente pour répondre aux charges portées contre lui.... La demande de la Chambre des représentans ayant été convertie en motion par M. Sedgwich, le membre accusé fut d'abord condamné à fournir deux cautions de 15,000 dollars chacune, et une autre de 20,000 livres pour le principal, après quoi il fut expulsé de la Chambre, à une majorité de 26 voix contre une.

* * Christophe Concler, de St. Gall en Suisse, tiens son magasin, la foire actuelle & les suivantes, dans la maison de M. J. F. Sarrazin, sur le Römerberg. Il est parfaitement assorti en mouchoirs de poche & Chals de diverses grandeurs, de belles Indiennes bleues, dont deux d'une espèce différente sont de sa fabrique, toiles de coton, mousselines, mouchoirs de mousseline de diverses sortes, comme aussi de toiles Suisses. Il fera tout son possible pour contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance, tant pour la bonté des marchandises, que pour la modicité du prix.

* * Joseph Labrosse, qui a son magasin chez Me. la veuve Ramadier, dans la Schnurgasse, No. 73, outre son assortiment complet de soyeries & de broderies, tiens une partie de chocolat d'Italie, de la meilleure qualité, ainsi que des liqueurs fines.

* * On prévient ceux qui ont demandé l'adresse de Me. la Ve. Vanlangenbrouwen, née Kim, qu'on peut leur donner au Bureau de ce Journal tous les renseignemens qu'ils désirent, sans sur l'adresse de cette Dame, que sur celle de l'autre personne comprise dans le même avis.

* * Domenico Anzicmani a l'honneur de prévenir le Public qu'il tiendra pendant la foire un dépôt de différentes espèces de Chocolats, tant de santé, qu'à la Vanille, & de Tablettes d'Amandes à la Vanille, à la fleur d'Orange &c. Il loge rue de la Mounoie, No. 209.

* * Diray & comp. de Valenciennes, tiennent un assortiment complet de Linons, Batistes & Gases. Ils ont leur boutique vis-à-vis la maison de Mrs. Manskopf-Sarazin au Römerberg.

* * M. l'abbé Sage est prié de donner de ses nouvelles à son neveu, chez M. Rinweger à Francfort.